

PROCÈS-VERBAL DES ENTRETIENS ENTRE LE
MINISTRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC ET LE
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE DE LA RÉPUBLIQUE
ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE.

Sur invitation de S.E. Abdelhak BRERHI, Membre du Comité Central du Parti F.L.N., Ministre de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique de la République Algérienne Démocratique et Populaire, S.E. Camille LAURIN, Ministre de l'Éducation du Québec a effectué une visite officielle en République Algérienne Démocratique et Populaire du 15 au 20 Janvier 1983.

Au cours de son séjour en République Algérienne Démocratique et Populaire, M. Camille LAURIN a eu des entretiens avec plusieurs responsables algériens notamment Messieurs:

-Mohamed Cherif-KHAROUBI, Membre du Comité Central, Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement Fondamental.

-A. ALLAHOUM, Membre du Comité Central, Ministre du Tourisme.

-L.Ould-KHELIFA, Membre du Comité Central, Secrétaire d'État à l'Enseignement Secondaire et Technique.

Monsieur le Ministre Camille LAURIN a visité lors de son séjour en Algérie:

-l'Organisme National de la Recherche Scientifique.

-l'Université des Sciences et de la Technologie Houari-Boumédiène (USTHB) de Bab-Ezzouar.

-l'Université de Constantine

-Les deux Universités d'Oran.

Monsieur Claude SYLVESTRE Vice-Président de la programmation pour la Société d'État Radio-Québec a eu des entretiens avec les responsables de la Radio-télévision Algérienne (R.T.A.).

Une partie de la délégation a par ailleurs visité l'Office des Publications Universitaires et y a tenu une séance de travail avec les responsables.

Les Ministres ont constaté une large similitude d'aspirations entre l'Algérie et le Québec, notamment en ce qui a trait à la volonté commune de préserver et de valoriser l'héritage culturel et de s'insérer résolument dans la modernité. Cette communauté de vues et la profonde amitié réciproque appellent l'approfondissement de la Coopération.

Au cours de leurs entretiens, Messieurs les Ministres A. BRERHI et C. LAURIN ont passé en revue l'état de la Coopération algéro-québécoise et examiné les perspectives de développement de celle-ci, en particulier dans les domaines de la formation, de la gestion, de la technologie éducative et des échanges culturels scientifiques et techniques.

Ils ont souligné la volonté des deux parties de développer les actions de coopération déjà engagées, d'élargir celles-ci à d'autres domaines offrant des possibilités mutuellement avantageuses, le tout dans le cadre des accords de coopération entre le Canada et l'Algérie.

La composition des deux délégations figure en Annexe I et II.

A) MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

1) Technologie éducative

La partie algérienne désireuse de développer dans l'enseignement supérieur les moyens et les méthodes à même d'aider à l'amélioration de la qualité de l'enseignement, a fait part à la partie québécoise de sa volonté d'utiliser la technologie éducative sous ses différentes formes (gestion, audio-visuel, informatique, programmation). Elle a exprimé son souhait d'étudier avec la partie québécoise les modalités de mise en place d'une coopération dans laquelle l'expérience québécoise en ce domaine pourrait être mise à profit dans l'enseignement supérieur algérien.

La partie québécoise a exprimé son intérêt et sa disponibilité à apporter son concours pour réaliser ce projet.

Les deux parties sont convenues de:

- 1) l'envoi d'une documentation au Ministère de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique Algérien.
- 2) l'Accueil en Algérie d'une mission québécoise pluridisciplinaire d'information pour le printemps prochain.
- 3) l'organisation en Algérie en automne 1983 d'un séminaire sur la technologie éducative.

2) Coopération Scientifique et Technique

2.1. Documentation

Les deux parties sont convenues de développer les échanges en matière de documentation et d'encourager la signature entre l'Office des Publications Universitaires et les organismes similaires québécois, d'accords portant sur la promotion du livre, la co-édition, la traduction, la participation de chaque partie aux foires du livre organisées par l'autre partie.

2.2. Information Scientifique et Technique

Les deux parties sont convenues de l'envoi en automne 1983 d'une mission québécoise d'information en Algérie en vue d'étudier avec les responsables algériens concernés les possibilités et les modalités d'une coopération visant à utiliser les banques de données et les réseaux d'informatique, en particulier la banque de terminologie de l'Office de la langue Française du Québec.

Cette mission comprendra des responsables des Ministères de l'Éducation, de la Science et de la Technologie et des Communications. Des conférences seront données à cette occasion.

Les deux parties sont convenues par ailleurs d'encourager les accords de coopération entre l'Organisme National de la Recherche Scientifique et les organismes similaires québécois.

3) Institut des Sciences de la Communication

La partie algérienne fait part des caractéristiques de ce projet à la partie québécoise, celle-ci a proposé, dans un premier temps l'envoi, au cours du deuxième trimestre 1983, d'une mission en Algérie en vue d'identifier le projet et d'élaborer avec les responsables algériens concernés les programmes d'études. La proposition a été retenue.

4) Projet Intégrés.(Institut "Agriculture-Forêts// Hydraulique")

La partie algérienne a exposé à la partie québécoise les caractéristiques de ces projets et les modalités de coopération souhaitée pour leur réalisation.

La partie québécoise a marqué son intérêt pour cette forme de coopération et sa volonté d'y contribuer.

Le principe d'envoi d'une mission québécoise en vue de mieux identifier ces projets avec la participation des ministères techniques concernés a été retenue par les deux parties.

La partie algérienne précisera ultérieurement à la partie québécoise les profils de spécialistes appelés à être formés dans les futurs instituts.

5) Coopération inter-universitaire Visite d'une délégation de recteurs québécois

Les deux parties se félicitent de :

- La visite effectuée au Canada par une délégation de recteurs algériens au cours du mois d'octobre 1981.

- La visite prochaine (fin février-début mars) d'une délégation de recteurs québécois en Algérie dirigée par le Président de la conférence des recteurs du Québec. Cette délégation visitera plusieurs universités et autres établissements scientifiques algériens et recherchera, avec la conférence nationale et les conférences régionales des recteurs d'Algérie, à définir les objectifs et les modalités du développement des échanges et des diverses formes de la coopération entre les universités algériennes et québécoises.

La partie algérienne s'engage à envoyer des enseignants comme professeurs associés ou invités pour participer à l'encadrement d'étudiants en langue et civilisation arabes dans les universités québécoises.

Les stages qui seront organisés par chacune des parties tiendront compte des profils communiqués par l'autre partie.

La liste des étudiants algériens bénéficiaires des bourses offertes par la partie québécoise est jointe en Annexe III.

7) Accords inter-organismes

Les deux parties se sont félicitées des actions de coopération déjà engagés entre l'Office des publications universitaires et l'Organisme National de la Recherche Scientifique d'une part et les organismes similaires québécois d'autre part.

Elles encourageront la signature d'accords inter-organismes et le développement de la coopération dans ces domaines, de même qu'elles favoriseront la signature d'accords et les échanges inter-universitaires.

Dans ce cadre, un projet d'accord en matière de recherche sera proposé par l'organisme National de la Recherche Scientifique (ONRS) à l'Institut National de la Recherche Scientifique du Québec (INRS).

8) Accord d'équivalences

Les deux parties sont convenues de procéder à un échange de documentation et à organiser des rencontres d'experts en vue de conclure un accord d'équivalence entre titres, grades et diplômes algériens et québécois.

9) Recrutement d'enseignants

La partie algérienne a fait part à la partie québécoise des besoins du Ministère de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique en enseignants. Une liste de ces besoins est jointe en Annexe IV .

La partie québécoise examinera toutes les possibilités permettant l'envoi d'enseignants québécois en Algérie.

Le recrutement d'enseignants et les modalités pratiques et de financement seront examinés aussi à la faveur de la prochaine visite d'une délégation de recteurs québécois.

10) Coopération médicale

Les deux parties sont convenues d'instaurer une coopération dans le domaine médical et portant sur la recherche et la formation.

A cet effet, une délégation algérienne sera accueillie au Québec et arrêtera avec les autorités québécoises concernées un calendrier et les modalités de coopération en ce domaine.

11) Institut de gestion

La partie algérienne a présenté les caractéristiques de cet institut et défini la mission qui lui sera dévolue.

Les deux parties sont convenues de l'accueil en Algérie d'une mission québécoise, au cours du deuxième trimestre 1983, pour l'étude du projet.

Un contrat avec la société québécoise d'exportation des ressources éducatives du Québec pourrait être envisagé.

B) Ministère du Tourisme

La partie algérienne a fait part, de la satisfaction de ce Ministère à propos du programme de coopération présenté par la partie québécoise, suite aux divers échanges de missions et aux travaux de la commission mixte d'Avril 1982 visant la réalisation et le développement de l'institut Supérieur d'Hôtellerie de Tourisme et de Récréologie d'Alger.

Les deux parties conviennent de l'urgence d'engager la réalisation des opérations liées à cette coopération et de procéder dans les meilleurs délais aux échanges de textes nécessaires à la signature des accords qui couvriront la dite coopération.

Par ailleurs les parties sont convenues que les opérations qui devront être amorcées à court terme le seront sur la base des études et propositions déposées par la partie québécoise auprès du Ministère du Tourisme algérien et des modalités administratives qui seront définies dans le cadre de l'accord à intervenir.

La partie algérienne propose également l'élargissement de cette coopération au domaine du thermalisme notamment pour le secteur médical. Le principe d'envoi d'experts, d'accueil de boursiers algériens au Québec est retenu. Des échanges ultérieurs permettront de définir le cadre et les modalités de cette coopération.

Enfin, la partie algérienne souhaite confier la révision des programmes d'enseignement techniques en matière de tourisme aux instances québécoises compétentes.

La partie québécoise accueille favorablement cette perspective et communiquera prochainement avec le Ministère du Tourisme algérien afin d'explorer les avenues possibles de cette coopération.

C) Secrétariat d'État à l'Enseignement Secondaire et Technique

La partie algérienne et la partie québécoise conviennent de coopérer en matière de formation de formateurs dans l'enseignement technique ainsi que dans le cadre de la conception d'un projet intégré en vue de la réalisation d'établissements de formation de formateurs dans le domaine technique (ENSET) .

En commun accord, il a été convenu d'entreprendre:

- Des échanges et analyses des expériences de formation sur les méthodes de gestion informatisée au Québec.

- Des échanges de missions de courte durée de spécialistes de l'élaboration des programmes et des méthodes d'enseignement technique, dans le domaine de la technologie et de la recherche pédagogique.

- L'envoi en formation de formateurs de formateurs dans le domaine de l'enseignement technique.

- Des stages de perfectionnement et de recyclage pour des inspecteurs dans le domaine de la pédagogie, notamment pendant les vacances d'été.

La partie québécoise donne son accord pour l'envoi en Algérie, à compter de l'année scolaire 1983 / 84 de professeurs d'enseignement technique sur la base des besoins exprimés à l'Annexe V.

Une mission exploratoire algérienne se rendra au Québec avant la fin février 1983 pour examiner avec les instances québécoises concernées les conditions et les modalités pratiques de réalisation de cette opération.

D) Modalités d'exécution du présent procès-verbal

1) Modalités de prise en charge des délégations

Les frais de transport international sont à la charge du pays d'envoi.

Les frais de séjour (hébergement, repas, transport à l'intérieur du pays) sont à la charge du pays d'accueil.

2) Modalités d'application

En vue de veiller à la bonne exécution, dans les meilleurs délais de l'ensemble de ce programme de coopération et de son élargissement éventuel, les parties conviennent de se retrouver périodiquement à un niveau et selon des modalités qui seront définis ultérieurement.

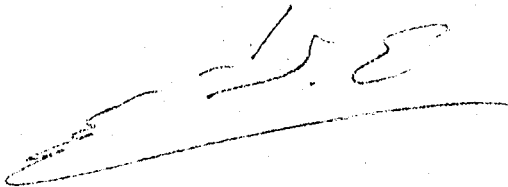
La partie québécoise a exprimé ses remerciements à la partie algérienne pour l'accueil chaleureux dont elle a été l'objet et l'atmosphère d'amitié et de sincérité dans laquelle se sont déroulés les travaux des deux délégations.

M. Le Ministre LAURIN a exprimé sa satisfaction de pouvoir accueillir au Québec M. Le Ministre BRERHI lors de sa prochaine visite officielle au Canada.

M. Le Ministre BRERHI a adressé une invitation à venir en Algérie, à M. Jean Claude CORBEIL Directeur du Centre International de Recherche en Linguistique Fondamentale et Appliquée. Le présent procès-verbal est rédigé en deux exemplaires originaux en langue française.

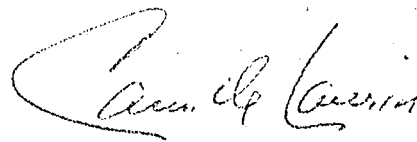
Fait à Alger, le 20 Janv. 83.

Le Ministre de l'Enseignement
et de la Recherche Scientifi-
que de la République
Algérienne Démocratique
et Populaire



A. BRERHI

Le Ministre de
l'Education du
Québec



C. LAURIN

ANNEXE I

COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION QUÉBÉCOISE

S. E. M. CAMILLE LAURIN : Ministre de L' Éducation du Québec,
Président du Comité ministériel du
développement Culturel

S.E. M.Paul-Eugene LABERGE: Ambassadeur du Canada à Alger

M.Jean-Marc LÉGER : Secrétaire Général Adjoint du Ministère
de L'Éducation pour les Relations
internationales.

M.Claude SYLVESTRE: Vice-Président de la programmation
pour la société d'état Radio-Québec.

M. Jean LECLERC: Directeur du cabinet du Ministre

M.Paul-André BOISKLAIN : Directeur Adjoint pour l'Afrique du
Nord et le Moyen-Orient au Ministère
des Affaires Intergouvernementales.

M .Robert RICHARD : Conseiller à l' Ambassade du Canada .

ANNEXE II

COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION ALGÉRIENNE

A) *Ministère de l'Enseignement et de la Recherche scientifique*

S.E. A. BERHI : Membre du Comité Central,
Ministre de l'Enseignement et
de la Recherche Scientifique

M. M. L. RAAF: Directeur des échanges et de
la coopération

M. DJ. BENBOUZID: Directeur de la
Recherche Scientifique

M. S. MESSOUS: Directeur de la formation et
du perfectionnement à
l'étranger.

M. F TAILED: Sous-directeur des études et de la
coordination des échanges
culturels.

M. M. HACENE : Sous-directeur des
Personnels Coopérants.

M. BRAHIMI: Directeur des relations extérieures
à L'ONRS

B) *Ministère des Affaires étrangères*

A. MEKIDCHE: *Sous-directeur*

C) *Ministère du Tourisme*

M M. F. BELKALOUL: Directeur du développement
touristique

M.M.KECHROUD: Sous-directeur de la formation
hôtelière et touristique .

D) *Secrétariat d'État à l'Enseignement Secondaire et Technique*

M. SAADI: Conseiller technique

ANNEXE III

LISTE DES ÉTUDIANTS ALGÉRIENS BÉNÉFICIAIRES DES BOURSES OFFERTES PAR LA PARTIE QUÉBÉCOISE POUR 1983/ 1984

(1) Université de Montréal

- | | |
|-------------------------|----------------------------------|
| 1) M MOUSSOUNI Mouloud | Maîtrise en béton armé |
| 2) ZETCHI Ahmed | PHD Maths appliquées |
| 3) Mlle ABI AYAD Fatiha | Doctorat en démographie |
| 4) ARCHIAOUI Mohamed | 3 ^o Cycle en économie |

(2) Université de Laval

- | | |
|-----------------------|-------------------------|
| 1) M. ALLAF Said | Maîtrise en économétrie |
| 2) KACI Mustapha | " " |
| 3) M. MANARI Mohamed. | " " |
| 4) Mlle MAZOUZ Fatiha | " " |

(3) Université de Sherbrooke

- | | |
|------------------|-----------------------------|
| M. KHAN Mustapha | Doctorat en génie-mécanique |
|------------------|-----------------------------|

ANNEXE IV

BESOINS EN ENSEIGNANTS

DISCIPLINES	SPECIALITES	GRADES
-BIOLOGIE :	-Toutes options	Maître Assistant
- GEOLOGIE :	-Hydrogéologie	Maître de conférence professeur
- PHYSIQUE:	-Mécanique quantique -Physique antorique et nucléaire. -Spectroscopie -Thermodynamique -Physiodynamique -Physique du solide -Electronique -Criticographie -Automatisme	
- MATHEMATIQUES:	-Analyse -Algèbre -Recherche appliquée -Analyse géométrie -Mécanique -Informatique	
- GENIE CIVIL ET ARCHITECTURE :	-Béton -Construction métallique -Mécanique des sols -Résistance des matériaux -Batiment -Architecture -Géométrie descriptive	

ANNEXE V (A)

BESOIN EN ENSEIGNANTS DU SECRÉTARIAT D'ÉTAT À L' ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET TECHNIQUE

Répartition selon les différentes disciplines

GESTION: - Professeur technique économique
- Professeurs Secrétariat

CHIMIE: - Professeurs de Chimie

Travaux Publics Bâtiment:

- Professeurs Génie Civil
- Professeurs dessin bâtiment

GENIE MECANIQUE

- Professeurs de dessin mécanique
- Professeurs enseignement pratique

GENIE ELECTRONIQUE

- Professeurs d'enseignement théorique
- Professeurs d'enseignement pratique

L'importance des besoins exprimés s'explique par le nombre d'établissements à ouvrir en septembre 1983 et par la nouvelle impulsion donnée à l'enseignement technique.

ANNEXE V (B)

(1) GÉNIE MÉCANIQUE

Les filières

- Fabrication mécanique
- Construction métallique
- Dessin mécanique
- Mécanique

OPTIONS

Mécanique expliquée- métallurgie- technologie de construction

Dessin technique et géométrie descriptive

Dessin technique - technologie fabrication

(2) GENIE ÉLECTRIQUE

Les filières

- Électro- technique
- Électronique
- Automatismes
- Froid

OPTIONS

Électrotechnique- Électromagnétisme cinématique mécanique

Appliquée technologie construction- dessin

Construction électrique- schéma-automatismes

(3) GENIE CIVIL

Les filières

- Bâtiment-travaux publics
- Topographie
- Dessin bâtiment

OPTIONS

Topographie- dessin topographique construction

Dessin bâtiment- mécanique

SUITE

(4) GENIE CHIMIQUE

Les filières

- Chimie industrielle
- Biochimie

OPTIONS

Chimie générale - chimie organique- chimie minérale

Chimie quantitative- chimie qualitative

(5) GESTION BUREAUTIQUE

- Sciences économiques
- Secrétariat
- Comptabilité